



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 27

12 Août 2025

REVOILA UN SERPENT DE MER

Il s'agit de la capitalisation pour soi-disant sauver notre système de retraite par répartition.

Qu'est-ce qu'un système de retraite par capitalisation ? C'est le système qui a existé au début du 20^{ème} siècle à partir de 1910 en France. Il a tellement été efficace, que lorsqu'il a fallu régler les premières pensions, les sommes que les épargnants avaient constituées ne permettaient pas de régler les premières pensions permettant de vivre. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été remplacé en 1945, lors de la création de la Sécurité Sociale, par le système par répartition.

Le principe du système par capitalisation n'a rien de solidaire. Ce n'est ni plus ni moins qu'une épargne personnelle en vue de toucher une pension à votre retraite, mais avec des risques financiers non négligeables, comme il en arrive régulièrement. Vous n'êtes vraiment pas sûr de bénéficier d'une pension vous permettant de vivre lorsque vous arriverez en retraite. Par contre la capitalisation est une aubaine pour les financiers qui lorgnent sur les 355 Milliards € que représentent les versements annuels.

Ceux-ci vont leur permettre de spéculer avec votre argent, pour leur plus grand profit et les dividendes substantiels pour leurs actionnaires.

Voilà ce qui motive tous les promoteurs de ce régime par capitalisation. Ils savent que la roulette tournera toujours de leur côté, comme nous avons pu le voir lors de chaque crise financière. Lors de la crise de 2008, la valeur des actifs

détenus par l'ensemble des fonds de pension de la planète a reculé de 25%, contraignant les Américains à retarder leur départ à la retraite ou à accepter une diminution significative de leur pension. Ce sont toujours ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front qui sont appelés ensuite à remettre l'économie sur pieds.

Par contre le système par répartition basé sur la solidarité comme cela était le cas en 1945, permet à ceux qui ont travaillé toute leur vie de bénéficier d'une retraite bien méritée. Leur pension n'est pas le résultat d'un placement mais est déterminée en fonction des salaires passés. Il est vrai que ce montant est souvent rogné du fait que les pouvoirs publics fixent un taux d'augmentation des pensions inférieur à celui de l'inflation. Mais les actions collectives permettent de limiter les velléités des pouvoirs publics. Ceci même si le taux de pauvreté touche davantage les retraités que les actifs contrairement à ce qu'il est seriné par les médias et les pouvoirs publics. Selon la DRESS (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), le taux de pauvreté chez les retraités s'élève à 10% de la population contre 6,1% pour les actifs.

Pour faire admettre ce passage au régime par capitalisation, tous ces thuriféraires crient au loup : le système de retraite par répartition serait à bout de souffle !

Mais n'est-ce pas ceux qui crient au loup qui sont responsables de la situation ? N'ont-ils pas depuis 1967 attaqué chaque jour de leur vie l'ensemble de notre Sécurité Sociale pour augmenter les profits des entreprises afin de dis-

penser des dividendes toujours plus élevés ? N'est-ce pas Denis KESSLER, ancien numéro deux du MEDEF qui fixait le 4 octobre 2007 dans le média Challenges comme objectif aux réformateurs de « *défaire méthodiquement le programme du CNR (Conseil National de la Résistance) et tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception* ». C'est bien la volonté de tous les gouvernements actuels avec un constat navrant pour les salariés qui créent les richesses du pays. Leur part des richesses produites dans notre pays est passée de 62% en 1982 à 56,26% en 2023 (dernière date connue). Cela représente 148Mds € par an qui sont passés de la poche de ceux qui travaillent à celle de ceux qui en profitent. Voilà les pilleurs du système de retraite et de tous les fonds qui devraient aller à l'amélioration des services publics. Cela représente plus de 4 fois le déficit supposé du régime de retraite en 2050. Mais cela ne leur suffit plus. Ils en veulent toujours davantage. Nous sommes très loin des idées avancées consistant à vouloir sauver le système !

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association